

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 11/05/2026

ID : 007-210700050-20260506-CM0605DELIB37-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2026/37

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 06 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le six mai à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Philippe BOUNIARD.

Date de convocation : 29/04/2026

Nombres de membres du Conseil municipal : 19 - En exercice : 19 - Présents : 16
Votants : 19

Résultat du vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Philippe BOUNIARD, Carole THOMAS, Pierre LAULAGNET, Caroline DELAVEAU, Sylvain VARENNE, Julien MOUILLOT, Sophie ALLEOUD, Michel PREVOST, Sonia LUCAS, Jérôme MERCOYROL, Philippe EUVRARD, Catherine LEYNON, Bala BOUAZZA, Elodie SAPIN, Jonas MOUDDEN, Jocelyn GAUTHIER,

Excusé(e)s : Marie-Odile ROUX-GUIGON a donné procuration à Jérôme MERCOYROL,
Sarah MARION a donné procuration à Sonia LUCAS,
Mathieu TESTON a donné procuration à Jonas MOUDDEN,

Absent(e)s :

Monsieur Pierre LAULAGNET a été élu secrétaire.

Objet : Recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

.../...

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 11/05/2026



ID : 007-210700050-20260506-CM0605DELIB37-DE

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le Décret n°88-145 du 15 février 1988 relative aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale puis pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Aux termes de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

1°) Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ;

2°) Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat pendant une même période de douze mois consécutifs.

Dans ce cadre, le Maire propose d'approuver la création des emplois nécessaires au bon fonctionnement des activités municipales suivantes :

Nature des fonctions	Grade et rémunération	Période	Nombre d'emplois (*)
Surcroît de travail dans les domaines de l'entretien, des espaces verts, de la voirie, de la manutention, de l'accueil du public et du service scolaire et périscolaire	Adjoint technique territorial Echelon 01	1 ^{er} janvier au 31 décembre	12
Surcroît de travail dans les services administratifs	Adjoint administratif territorial Echelon 01	1 ^{er} janvier au 31 décembre	5
Remplacement poste APC	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Echelon 01	1 ^{er} janvier au 31 décembre	1
Maître-Nageur Sauveteur	Educateur territorial APS Echelon 09 (au maximum)	1 ^{er} juin au 30 septembre	1

.../...

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 11/05/2026

ID : 007-210700050-20260506-CM0605DELIB37-DE



(*) le nombre d'emplois créés correspond à un nombre maximum d'agents rémunérés sur une période donnée.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents non titulaires pour un besoin occasionnel ou saisonnier dans les conditions susmentionnées à compter du 11 mai 2026.

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au BP.

DONNE POUVOIR au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 06 mai 2026.

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 07 mai 2026

Le Secrétaire de séance
Pierre LAULAGNET

Le Maire
Philippe BOUNIARD



.../...